

---

M.E.S., Numéro 125, Novembre - Décembre 2022

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 02 novembre 2022



***Revue Internationale des Dynamiques Sociales***  
***Mouvements et Enjeux Sociaux***  
*Kinshasa, novembre - décembre 2022*

## AUTOCENSURE OU CONFORMISME CHEZ HERGE DANS TINTIN AU CONGO ?

*Une lecture bibliologique*

par

**Rémy MUNGANGILA LUBENDELE**

*Assistant, Département des Sciences et Techniques Documentaires*

*Faculté des Lettres et Sciences Humaines*

*Université de Kinshasa*

### Résumé

*"Tintin au Congo" est une œuvre de commande du Ministère belge des colonies par l'entremise de l'abbé Wallez, patron du Vingtième Siècle, l'organe de presse où travaillait Hergé. C'est en fait, une représentation de la colonisation belge au Congo. Sûrement par attachement à son patron d'abord (obligation professionnelle) et ensuite, par son appartenance à la Belgique, son pays, (patriotisme oblige), Hergé ne pouvait qu'obtempérer à ce projet en produisant sur base de l'autocensure, un écrit conforme au désir de la classe régnante, et cela, jusqu'à fausser l'objectivité de l'histoire.*

**Mots-clés :** *Autocensure, censure, colonisation belge, conformisme, R. D. Congo*

### Abstract

*"Tintin in the Congo" is a work commissioned by the Belgian Ministry of the Colonies through the Priest Wallez, boss of the Twentieth Century, the press organ where Hergé worked. It is in fact a representation of the Belgian colonization in the Congo. Surely by attachment to his boss first (professional obligation) and then, by his belonging to Belgium, his country, (patriotism obliges), Hergé could only comply with this project by producing, on the basis of self-censorship, writing in accordance with the desire of the ruling class and thereto, to the point of distorting the objectivity of history.*

**Keywords :** *self-censorship, censorship, Belgian colonization, conformism, D.R. Congo*

### INTRODUCTION

C'est vers les années 1830 qu'apparaît en Europe, dans ses aspects actuels, une forme d'expression de communication qui rallie texte et dessins qu'on appellera "bande dessinée", dont la paternité sera confiée au suisse Adolph Töpffer. A l'époque, on pense que la bande dessinée était destinée principalement aux plus jeunes pour leur divertissement.

Un siècle plus tard, on assistera à la parution d'une série de bande dessinée sous le titre de *"Les aventures de Tintin, Reporter du Petit Vingtième"* dont l'auteur n'est autre que Georges Remi, qui se présente sous le pseudonyme d'Hergé.

En 1931, paraît le deuxième album de cette série sous le titre de "Tintin au Congo", initialement intitulé "Les aventures de Tintin Reporter du Petit Vingtième". Hergé était un jeune belge dont le pays d'origine, la Belgique, avait colonisé le Congo de 1885 à 1960.

Pour coloniser le Congo, Léopold II s'était servi principalement des jeunes gens que l'armée belge avait mis à sa disposition en vue d'organiser l'administration dans sa colonie. En plus, il avait fait appel aux missionnaires principalement catholiques et à quelques investisseurs européens. Ensemble, ils avaient constitué les principales structures sur lesquelles Léopold II s'était appuyé pour asseoir sa domination afin de bien exploiter les richesses de son nouvel empire africain.

L'Administration coloniale, la Bible personnalisée par les missionnaires et le Capital que différents investisseurs avaient mis en jeu, formaient l'ABC de la colonisation considérés comme ses trois piliers, que certains appelaient la trilogie coloniale.

Retenons que dans sa version originale en noir et blanc, cet écrit paraissait sous forme de feuilleton dans le "Petit Vingtième" de juin 1930 à juin 1931. L'édition que nous avons retenue pour la circonstance est celle de 1946, parue en album : colorisée, édulcorée et réduite de 120 pages à 62.

En 1946, précisons-le, nous sommes au lendemain du second conflit mondial. Le héros de la bande dessinée dont il est question est dénationalisé. Il n'est plus présenté comme un Belge, mais plutôt comme un Européen qui se lance à la découverte de l'Afrique.

Nous appuyant sur une démarche herméneutique et bibliologique, nous voudrions découvrir, à travers le présent article, (1) la quintessence du message de cet écrit et (2) connaître la position de son auteur sur le plan bibliologique.

## I. LA QUINTESSENCE DU MESSAGE DE L'ALBUM "TINTIN AU CONGO"

D'après l'interprétation des bulles dont les vignettes ont fait l'objet d'une sélection de notre part, nous avons été amené à percevoir certains éléments qui nous ont convaincu que "Tintin au Congo" est une représentation de la colonisation belge au Congo. Ces vignettes ont été retenues par rapport aux allusions qu'elles font à l'histoire coloniale belge au Congo. A ce sujet, nous sommes d'avis avec Denis Thouard, qui note qu'« Une œuvre n'est pas à elle-même son propre commencement, mais présuppose une situation déterminée, historique, sociale, culturelle, et d'autres textes, dont elle se nourrit et avec lesquels elle entre dans une sorte de compétition. La pure répétition d'un modèle condamnant inexorablement à faire moins bien, l'écriture vise à introduire un décalage, une forme de nouveauté, une différence qui doit aussi et peut-être d'abord être comprise par rapport aux textes préexistants connus ou supposés tels » (2002, p.11).

Tout en nous référant à l'histoire coloniale du Congo, signalons que pour interpréter certains bulles, présentés sous forme métaphorique, nous avons aussi fait recours à la subjectivité, comme le soutient pour sa part Robert Estivals, lorsqu'il écrit ce qui suit : « La subjectivité intervient au départ dans les présuppositions et les hypothèses, et à l'arrivée, après l'observation, au niveau des interprétations. Celles-ci créent des ouvertures qui facilitent la réflexion personnelle du chercheur » et il renchérit : « Une approche complémentaire plus subjective et personnelle, qui réintroduit la richesse de l'imagination créatrice. Elle s'ouvre sur le concept de la transdisciplinarité » (1987, p. 116).

Et de l'autre, nous nous appuyons sur Denis Thouard qui écrit ceci : « Pour prendre la mesure de cette dimension, on pourrait formuler un principe herméneutique original : autant un texte est interprétable, autant il interprète lui-même, autant il a de subjectivité. Et il continue, « Postuler une subjectivité dès lors non seulement n'est pas absurde, mais est même requis par la démarche interprétative » (2002, p. 12).

### 1.1. Présentation de trois piliers de la colonisation belge dans "Tintin au Congo"

Dans l'écrit sous étude, l'Administration coloniale est **représentée** par le commandant belge à qui Tintin (p. 52) présente un homme d'Al Capone. Celui-ci était un sujet américain, originaire de Chicago, qui cherchait à contrôler illicitement l'exploitation du diamant du Congo. Quant aux missionnaires (Bible), ils sont mis en exergue (p. 36) avec l'un d'eux qui se fait le devoir de présenter leurs réalisations (mission avec église, ferme école, dispensaire) à Tintin. S'agissant du Capital, il nous fait penser directement à toutes ces sociétés que Léopold II avait fait installer au Congo

pour l'exploitation des différentes ressources naturelles et humaines du pays. Hergé ne passe pas outre car il présente les principales richesses qui étaient très appréciées par le roi des Belges, en l'occurrence l'ivoire (p. 42) et le caoutchouc (p. 58). Ce dernier produit était très recherché à l'époque et coûtait cher suite à l'essor de l'industrie pneumatique. En plus de ces deux produits, épinglons aussi le diamant du Congo, pour lequel Tintin s'était battu corps et âme jusqu'au péril de sa vie. Il en sortira vainqueur, enfin de comptes, et il finira par neutraliser complètement la bande des hommes d'Al Capone en mission au Congo

### 1.2. Recensement des réalisations coloniales belges au Congo

Dans "Tintin au Congo", Hergé dresse pratiquement une sorte d'inventaire quasi exhaustif des réalisations coloniales au Congo. Il fait allusion à l'enseignement qui au début était confié exclusivement aux missionnaires ; à sa manière, il évoque la santé, la justice, la pacification du Congo, la technologie européenne, l'administration, les voies de communication, le travail, etc. Bref, Hergé passe en revue ce qu'il considère comme les bienfaits de la mère-patrie à l'endroit de la colonie.

### 1.3. Motifs de la colonisation

Pour formaliser leur présence sur les terres étrangères qu'ils occupaient soit par ruse soit par la force des armes, les Européens avançaient certaines thèses qu'ils tenaient pour vraies. Déjà lors de la Conférence géographique internationale de Bruxelles, tenue du 12 au 16 septembre 1876, dès son inauguration, Léopold II en précisait le but visé en ces termes : « *Ouvrir la civilisation à la seule partie de notre globe où elle n'ait point encore pénétré ; discuter et préciser les voies à suivre, les moyens à employer pour planter définitivement l'étendard de la civilisation sur le sol de l'Afrique* », (cité par E. Descamps, 1903, p. 10),

Il était aussi question, entre autres, de mettre fin au commerce des esclaves entrepris par les arabes sur le sol africain. Aussi, pour introduire ladite civilisation chez les indigènes, comme aimaient les appeler les Européens, il fallait combattre certaines tares notamment :

- *La barbarie* : selon les européens, les populations africaines étaient barbares et ses tribus étaient tous les temps en guerre entre elles. Comme conséquence, elles ne pouvaient pas former une nation unie. Il a fallu donc la présence européenne pour l'instauration d'une paix durable. Dans l'album "Tintin au Congo", l'évocation des Babaoro'm et des m'Hatouvou constituent une allusion à ce propos.

- *L'obscurantisme* : c'était un ensemble des pratiques obscures telles que la sorcellerie, les fétiches, la magie, etc., qui bloquaient l'entrée de la civilisation, donc l'épanouissement des populations africaines. La présence des missionnaires blancs était bien au point en vue de le combattre. Il fallait par tous les moyens évangéliser les Africains. Dans cet album, Hergé personnifie ces pratiques par le sorcier qui combattait Tintin.

- *La paresse* : dans l'esprit des Européens, ce stéréotype était permanent durant toute la période coloniale : le Noir est paresseux et oisif ; c'est un éternel enfant. Il faut donc le mettre au travail par tous les moyens. C'est ce qui justifiait le travail forcé, même si la cause était ailleurs. Dans cet album en étude, on le remarque quand Tintin enjoint les autochtones en ces termes : « *Au travail, vite, . . . Vous n'avez pas honte de laisser ce chien travailler tout seul ?* et Milou de renchérir : *allons, tas de paresseux, à l'ouvrage* » (p. 20).

- *Le retard technologique* : c'est d'ailleurs cet écart qui avait permis aux Européens de prendre le dessus sur les Africains. Pour l'homme blanc, la technologie européenne étant considérée comme supérieure, elle devrait s'imposer partout. Hergé le manifeste à plusieurs reprises dans "Tintin au Congo" : le bateau, l'accident de train

avec la voiture de Tintin, l'électro-aimant qui attire toutes les flèches, la projection d'images et l'audition du magnétophone, la dynamite qui dépèce le rhinocéros, l'avion qui ramène Tintin en Europe, etc.

Ce sont là les principaux arguments que les colonisateurs avançaient pour légitimer leur présence sur les terres lointaines qui ne leur appartenaient pas, mais qu'ils avaient conquises.

Jusqu'ici, nous pouvons constater qu'Hergé s'était donné la liberté de mettre en exergue tous les éléments favorables pour la justification de la colonisation en Afrique et particulièrement au Congo. A contrario, il avait feint d'ignorer complètement le problème de fond qui était de nature politique et culturelle comme nous pouvons nous en rendre compte. En effet, Il avait occulté volontairement de parler de la pratique du travail forcé (extraction du caoutchouc, diverses corvées, cultures obligatoires, etc.), sources de beaucoup d'abus et exactions, des mouvements de contestation à caractère messianique tels que le kimbanguisme et le kitawala, qui pourtant, à l'époque, étaient de véritables sources de stress pour les colonisateurs, à cause du poids bibliologique qu'ils présentaient suite surtout aux écrits de A. D. Morel et du rapport de R. Casement.

Pour pousser plus loin notre réflexion, nous avons aussi cherché à comprendre la signification de dessins à caractère métaphorique : la petite voiture de Tintin qui fait dérailler le train congolais et qui l'entraîne par la suite (p. 21), Milou qui maîtrise un lion (p. 21), qui tue un éléphant (p. 42) ou Milou assis sur un buffle (p. 59). Nous pensons comprendre que Milou incarne la petite Belgique, alors que le lion, l'éléphant ou le buffle représente le grand Congo. Ceci vaut aussi pour la petite voiture de Tintin (la Belgique) face au train (le Congo).

De cette description sommaire suivie immédiatement d'une constatation, nous pouvons nous demander pourquoi Hergé avait-il appliqué la politique de deux poids deux mesures ?

## II. LA POSITION BIBLIOLOGIQUE DE L'AUTEUR

Dans la première partie de notre article, nous avons été amené à saisir par l'interprétation des bulles de l'album "Tintin au Congo", que celui-ci est une représentation pure et simple de l'histoire coloniale belge au Congo. La question que nous nous posons est celle de savoir pourquoi dans cet album, Hergé avait-il répertorié aisément les réalisations positives de la colonisation belge au Congo, mais avait-t-il sciemment tu tous les abus commis par les colonisateurs belges dans leur colonie africaine ?

La position d'Hergé peut se comprendre aisément, car il n'avait fait qu'une lecture partielle de la colonisation belge au Congo; il n'avait présenté qu'une face de l'iceberg des sévices subis par les populations autochtones du Congo. Il n'avait considéré que les actes jugés favorables en vue de promouvoir la notoriété de son pays, la Belgique, et avait occulté tout ce qui pouvait salir ou ternir son image. Il avait pris position en décidant de cacher tous les méfaits perpétrés par ses compatriotes, les fonctionnaires et agents de l'EIC, sur le sol congolais et nulle part Hergé n'avait fait cas des mouvements messianiques que nous appelons ici mouvements de contestation ou anticonformistes, terme approprié en bibliologie politique. Cependant, les structures d'appui de la colonisation ou les trois piliers du pouvoir colonial (l'administration, les missions religieuses, le capital) sont l'objet d'une démonstration typique.

Il sied de signaler que quand Hergé avait écrit et dessiné " Tintin au Congo", la colonisation belge avait déjà atteint son apogée, si bien qu'informé par ses contacts et ses lectures, il ne pouvait nullement ignorer ce qui se passait exactement dans la colonie de son pays. Certes, Hergé, à l'instar de Léopold II lui-même, n'avait jamais



foulé le sol congolais. C'est à travers les informations publiées par certains organes de presse, certaines monographies et certaines correspondances individuelles qu'il s'était mis à écrire son album, une production écrite conforme à l'idéologie du groupe au pouvoir à Bruxelles. Nous pouvons alors comprendre comme Eddie Tambwe que « *L'organisation de la communication de masse, l'organisation de l'écrit donc, dans un pays donné, subit nécessairement le poids du politique, et/ou les aléas de la conjoncture idéologique dominante.* » (2001, p.59).

Le comportement d'Hergé peut alors aisément se comprendre qu'en agissant de la sorte, il s'était mis confortablement dans une situation conforme telle que voulue par le modèle bibliologique imposé par le groupe dominant, entendez le gouvernement belge. D'ailleurs, dans une biographie lui consacrée par Pierre Assouline, Hergé s'exprime en ces termes : « *En réalité, ces livres de mes débuts sont des livres d'un jeune belge nourri des préjugés et d'idées catholiques, les livres qu'aurait pu écrire n'importe quel Belge dans ma situation* » (1996, p.51).

De ce fait, une chose nous paraît évidente, Hergé avait tout simplement opté pour l'autocensure soit par patriotisme, soit par obligation de service.

« *L'autocensure est la mise en œuvre préalable d'une censure que s'applique à elle-même une personne, une institution, une organisation, etc. Elle devance ce qui est perçu comme une menace (réelle ou supposée) de censure par une autorité (politique, religieuse, financière, etc.) ou plus largement par ce qu'on appelle l'opinion publique, le politiquement correct* » (fr.m.wikipedia.org)..

En d'autres mots : « *L'autocensure est une censure que l'on s'applique à soi-même, de manière préventive, sur ces propos, ses actes ou ses réalisations. L'autocensure peut être motivée par la pudeur ou par la crainte d'une censure, de représailles, de la perte d'un avantage, d'une action en justice, etc., de la part de l'Etat, d'une institution, d'une entreprise ou d'une personne dont on dépend* » (fr.m.wikipedia.org).

Opter pour l'autocensure, c'est faire acte d'allégeance à quelqu'un, à une organisation ou à un groupe quelconque ; c'est prendre position même de manière implicite à leurs actes, quelle que soit leur nature ; c'est refuser volontairement de communiquer l'autre face de ce que l'on sait. L'autocensure peut se comprendre encore comme l'acte de dissimuler intentionnellement et volontairement des informations.

En fait, comme l'exige notre nature humaine, il y a un intérêt social et psychologique pour l'homme de partager ses sentiments ou de communiquer l'information en sa possession. C'est d'ailleurs de cette nature qu'est né le langage (le geste, l'image, la parole ou l'écriture). Autrement, il doit y avoir un mobile suffisant ou réel pour s'y opposer donc, pour s'appliquer l'autocensure. Et, s'il y a entre autres facteurs qui influent chez l'individu pour se pencher à l'autocensure, nous citerons volontiers l'appartenance à un groupe et le type d'information à diffuser.

Primo, le fait de se reconnaître membre d'un groupe influence la conscience de l'homme, détermine et limite sa conduite devant certaines situations. Ceci étant, un individu devant un fait quelconque, se trouve en face d'un dilemme lorsqu'il s'agit de décider de communiquer l'information. Très souvent, quand il s'agit de sauvegarder une bonne image de notre groupe, nous évitons de rendre public l'information qui peut jouer négativement sur lui. Secundo, le genre d'information détermine de beaucoup l'attitude d'un individu quand il prend en compte certains paramètres, tels que les problèmes que peut susciter l'information dont il est question, les conséquences qu'elle peut entraîner, ou même sa gravité sur le plan social et relationnel. En conséquence, on décide d'opter pour l'autocensure.

Pouvons-nous déjà, sur base de ces éléments, formuler une première opinion sur le comportement d'Hergé en rapport avec l'écrit "Tintin au Congo" ?

Tout compte fait, l'autocensure est un frein à la libre circulation de l'information. C'est aussi un moyen d'affecter la liberté d'expression qui est pourtant un droit fondamental. La liberté d'expression recouvre en son sein un caractère pluriel et se voit ainsi associer des droits et libertés spécifiques, notamment : le droit à l'information, la liberté de la presse écrite, la liberté d'informer par la radio, la télévision, l'Internet, le cinéma, et nous pensons aussi aux autres supports de l'information écrite (les imprimés).

La liberté d'expression implique le droit à l'information qui se présente sous deux dimensions ; à savoir : le droit d'informer et le droit d'être informé. En fait, la liberté d'expression est une caractéristique réservée aux pays démocratiques, même si depuis 1945, elle a été consacrée par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH).

Il faut observer qu'entre l'autocensure et le conformisme, il n'y a qu'un petit pas. Le conformisme est le fait de se conformer aux normes, aux usages, c'est-à-dire aux traditions et coutumes. Dans Congo-Meuse sous la plume d'Ilunga Kongolo, il est écrit ce qui suit : « *Le verbe (se) conformer, à partir duquel est constitué le substantif, est composé de deux parties dont con et former qui signifie rendre semblable au modèle, c'est-à-dire accorder, adapter, approprier, calquer (sur), copier, imiter, etc. Sur le plan social, le conformisme est la tendance à épouser les usages établis, à accepter les manières d'agir et de penser du plus grand nombre ou du dominateur. . .* » (1999, p.362).

Dans le domaine de la communication écrite, le conformisme a toujours été le souhait du groupe dominant ou de la classe qui détient le pouvoir dans la mesure où il (conformisme) soutient les actions et appuie l'idéologie de ce dernier. Bien qu'en même temps, il existe souvent un groupe opposé ou anticonformiste qui mène la lutte afin de renverser la situation. Dans cette lutte, il faut le souligner, l'écrit apparaît comme un élément capital pour les uns et les autres. Pour ce, le groupe dominant prend des dispositions nécessaires en vue de la conservation du pouvoir. A cet effet, il se voit obligé de réglementer l'organisation de la communication écrite par une disposition qui lui soit favorable. C'est donc à ce niveau qu'intervient la censure dont découle l'autocensure.

Au sens propre, le terme censure désigne à la fois l'action de condamner un texte ou une opinion, d'en interdire la diffusion, mais aussi, il désigne l'institution qui prononce cette condamnation.

S'agissant de l'origine de la censure, voici ce qu'écrit à ce propos, Julien Duval (2020) : « *Le terme trouve son origine dans une institution de la République romaine, celle des censeurs, deux magistrats chargés tous les cinq ans d'évaluer (en latin censere) le nombre des citoyens, de les répartir en classes en fonction de leur richesse, et d'exclure de ces listes les citoyens de "mauvaise mœurs"* » (Consulté le 15 février 2021. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/censure/>).

Du latin, censura signifie "examen, jugement, critique". Le dictionnaire encyclopédique du livre, volume A-D le définit de cette manière : « *Droit que détient légalement ou que s'arroge un pouvoir quelconque (politique, administratif, militaire, religieux, etc.), de contrôler et le cas échéant d'interdire, partiellement ou totalement, la communication au public par tous moyens (édition, presse, théâtre, cinéma, radio, télévision, réseaux sociaux, etc.), de paroles, d'écrits, d'images ou de musiques* » (2005, p. 481).

En tant qu'obligation ou force de réduire l'autre au silence, la censure était déjà présente dans l'Antiquité tant chez les Grecs que chez les Romains. Dès cette époque, elle s'érige en obstacle en ce qui concerne la diffusion de l'information en prenant en partie tous les moyens de communication au service de l'homme, qu'il s'agisse du papyrus dans l'Antiquité ou du parchemin au Moyen-âge, en passant par le papier où elle s'attaque au livre, au journal, à la revue, et pourquoi pas à toute la presse. Elle traque aussi le théâtre et le cinéma ; elle terrorise la radio comme la télévision.

S'agissant de la censure romaine, qu'on semble prendre comme point de départ, celle-ci de même que ses censeurs, ne doivent pas être directement impliqués dans ce qui se passe de nos jours en cette matière. Il semble que c'est la notion de "boni mores" qui soit le point d'engrègement pour la continuité de cette pratique jusque dans nos sociétés contemporaines. Au XIII<sup>ème</sup> siècle, avec le pape Innocent III, la censure est rapprochée et désigne alors une peine ecclésiastique, un jugement critique délivré officiellement par une autorité de l'Eglise à l'encontre exclusive des chrétiens qui se seraient fourvoyés en matière de doctrine ou de comportement. Prenant alors en compte les aspects spirituel et temporel de l'Eglise, la censure demeurait fondamentalement d'ordre religieux.

En somme, l'amplification de la censure et même son perfectionnement aujourd'hui institutionnalisés doivent se comprendre comme le résultat de l'extraordinaire croissance de la production écrite, qui a manifestement entraîné une prolifération, et donc une circulation sans pareille de l'information écrite sur notre planète.

La censure n'est rien d'autre qu'un obscurantisme caché dans la mesure où elle entrave l'émission des idées jugées non conformes à l'idéologie de la classe dominante dont elle fait corps, alors qu'elle favorise et impose entretemps, celles qui lui sont favorables.

Nommée autrement "Anastasie", qui est le nom symbolique qui représente la caricature d'une vieille dame acariâtre, courbée, avec une paire de ciseaux démesurée, menaçante et de surcroît affublée d'une chouette dont le regard froid, hypnotique et impassible en dit long sur ses intentions et sur celles que les créateurs (écrivains, journalistes, cinéastes, etc.) devraient réviser en conséquence. La première apparition de cette caricature attribuée au célèbre caricaturiste André Gill, suite aux nombreux déboires qu'il avait connus dans ce domaine, remonte au 19 juillet 1874 (Consulté le 15 février 2021. <https://albertmontagne.blogspot.com/2013/05/anastasie-ou-lallegorie-de-la-censure.html>).

En clair, les ciseaux d'Anastasie servent à couper, à démembrer dans un texte toute idée jugée non conforme, car elle apporte une réflexion contraire à l'idéologie du groupe exerçant le pouvoir.

Mais, sur le plan pratique, l'exercice de ce droit, la censure donc, pose problème, car il y a souvent tendance à l'exagération dans le but de nuire à l'opposition ou au groupe anticonformiste. Il arrive parfois, que sortant du cadre normatif, les pratiques non démocratiques ou mieux non formelles, soient utilisées pour étouffer les opposants comme l'écrit Mabiala Mantuba: « *L'élite gouvernante, disposant de moyens officiels de violence, a tendance à en abuser pour museler l'opposition, en allant même jusqu' à priver de liberté les opposants les plus téméraires* » (2002, p.7).

Par ailleurs, on parle aussi de la motion de censure. Celle-ci est le moyen dont dispose le parlement dans les régimes démocratiques à orientation parlementaire, pour



montrer sa désapprobation de la politique du gouvernement et le contraindre à démissionner.

S'agissant du schéma d'expression que nous avons trouvé chez Hergé dans son album "Tintin au Congo", curieusement, le même schéma sera récupéré près de trente ans plus tard par Baudouin Ier, roi des Belges, lors de son discours prononcé le 30 juin 1960 à Léopoldville, actuelle ville de Kinshasa, à l'occasion de l'accession du Congo à la souveraineté nationale et internationale.

Le roi Baudouin avait emprunté, selon nous, le même style que celui de son compatriote Hergé, c'est-à-dire qu'il avait démontré lui aussi une vision partielle dans sa lecture de la réalité socio-historique des faits de la colonisation belge au Congo. A cette occasion, il n'avait pris en considération que les éléments jugés favorables à son pays, la Belgique et ses sujets, les belges, pour qui il n'avait prononcé que des mots élogieux. C'est ainsi qu'il s'était mis à louer les efforts accomplis par ses compatriotes au Congo, il avait mis en exergue les réalisations (synonyme de civilisation) opérées suite à la présence belge sur le sol congolais, etc., mais avait complètement occulté toutes les atrocités et autres abus ayant été commis par les fonctionnaires et agents coloniaux. Le roi des belges s'était donc efforcé, autocensure oblige, comme Hergé, de rester dans le modèle colonialiste caractérisé par la domination des uns par les autres. D'ailleurs, il faut le souligner, en lisant l'extrait ci-dessous par exemple, que le discours du roi était animé par une attitude paternaliste.

*« Pendant 80 ans, la Belgique a envoyé sur votre sol les meilleurs de ses fils, d'abord pour délivrer le bassin du Congo de l'odieux trafic esclavagiste qui décimait ses populations ; ensuite pour rapprocher les unes les autres les ethnies qui, jadis ennemies, s'apprêtent à constituer ensemble le plus grand des Etats indépendants d'Afrique, enfin, pour appeler à une vie plus heureuse les diverses régions du Congo que vous représentez ici, unies en un même Parlement ( . . . ) Ne compromettez pas l'avenir par des réformes hâtives et ne remplacez pas les organismes que vous remet la Belgique, tant que vous n'êtes pas certains de pouvoir faire mieux ( . . . ) N'ayez crainte de vous tourner vers nous. Nous sommes prêts à rester à vos côtés pour vous aider de nos conseils, pour former avec vous les techniciens et les fonctionnaires dont vous aurez besoin ».* (Consulté le 24 avril 2021. URL: [archiv.kongo-kinshasa.de/dokumente/lekture/disc\\_indep.pdf](http://archiv.kongo-kinshasa.de/dokumente/lekture/disc_indep.pdf)).

Ce jour-là, le 30 juin 1960 donc, après le discours du Roi Baudouin, était venu le tour du Président Kasa-Vubu d'intervenir. Le discours de ce dernier avait été assez conformiste pour ne pas dire conformiste, voulant répondre en quelque sorte aux attentes du roi et devait même servir par la suite, de zone tampon entre le premier et le troisième. Ce dernier discours était celui prononcé par P. E. Lumumba qui venait d'être élu Premier ministre par le parlement congolais. Son discours était totalement en décalage avec celui du roi des belges, discours anticonformiste qui avait refusé de cautionner le point de vue du colonisateur. D'entrée de jeu, ce discours s'était annoncé percutant :

*« Car cette indépendance du Congo, si elle est proclamée aujourd'hui dans l'entente avec la Belgique, pays ami avec qui nous traitons d'égal à égal, nul Congolais digne de ce nom ne pourra jamais oublier cependant que c'est par la lutte qu'elle a été conquise, une lutte de tous les jours, une lutte ardente et idéaliste, une lutte dans laquelle nous n'avons ménagé ni nos forces, ni nos privations, ni nos souffrances, ni notre sang ».* (Consulté le 24 avril 2021. URL: [archiv.kongo-kinshasa.de/dokumente/lekture/disc\\_indep.pdf](http://archiv.kongo-kinshasa.de/dokumente/lekture/disc_indep.pdf)).

Avant de terminer son discours, Lumumba avait rendu hommage aux combattants de la liberté nationale, mais il n'avait fait aucun cas des Belges ni de la Belgique.

En fait, si nous avons tenu à analyser sommairement ces discours, distants de trente ans avec l'album "Tintin au Congo", non pas seulement pour montrer le parallélisme qui existe entre les écrits d'Hergé dans l'album cité et le discours du roi ; mais c'est surtout pour signifier que ce sont ces discours qui avaient sanctionné officiellement, non seulement la rupture sociopolitique, mais aussi la rupture du système bibliologique, conséquence de la première, entre les deux pays en l'occurrence, la Belgique et le Congo, représentant deux groupes opposés. L'un composé d'une minorité blanche constituée en classe dominante, et l'autre formé par une majorité noire désigné comme classe dominée. En somme, c'est l'accomplissement de la supposition de la bibliologie politique qui entrevoit le renversement possible de la situation entre les anciens groupes : dominant et dominé comme le fait remarquer Robert Estivals : « *Les conflits sociaux permettent de suivre l'évolution des rapports de force entre les deux systèmes bibliologiques différents. Le renversement des rapports de force par l'action révolutionnaire conduit du même coup à changer l'organisation du système dominant* » (1987, p. 91).

## CONCLUSION

Au premier point de cet article, nous avons pu dépister la quintessence de l'album "Tintin au Congo" grâce à l'interprétation de ses bulles, alors qu'au deuxième point, l'analyse des faits coloniaux au Congo-belge nous a amené à nous poser une question dont la recherche de la réponse nous a conduit à déterminer la position bibliologique d'Hergé et ce, suite à la découverte d'un phénomène bibliologique très présent dans cet écrit. Il s'agit de l'autocensure.

Là, nous nous appuyons sur le point de vue de l'initiateur de la bibliologie psychologique, le russe Nicolas Roubakine, cité par le belge Paul Otlet : « *Le livre est un objet d'observation. De même qu'un mathématicien, un chimiste, un biologiste sauront, dans les objets qu'ils observent, ne considérer que les caractères qui fondent leur science propre, de même, le bibliologue sait dans un livre ne voir que les caractères bibliologiques en laissant de côté le contenu même du livre, le sujet traité* » (2021, <http://books.openedition.org/emsha/482>).

"Tintin au Congo" est une œuvre de commande du Ministère belge des colonies par l'entremise de l'abbé Wallez, patron du Vingtième Siècle, l'organe de presse où travaillait Hergé. Sûrement par attachement à son patron d'abord (obligation professionnelle) et ensuite, par son appartenance à la Belgique, son pays, (patriotisme oblige), Hergé ne pouvait qu'obtempérer à ce projet en produisant sur base de l'autocensure, un écrit conforme au désir de la classe régnante et cela, jusqu'à fausser l'objectivité de l'histoire.

En clair, de "Tintin au Congo", nous terminons en paraphrasant José Ikiyo : « *il nous paraît donc évident que cette production écrite est fonction des objectifs, des priorités et des besoins liés aux intérêts de la colonisation belge* » (2019, p. 6).

## BIBLIOGRAPHIE SALECTIVE

- ASSOULINE, Pierre (1996), *Hergé*, Paris, Plon.
- DESCAMPS, E., (1903), *Essai sur l'état civilisateur dans les pays neufs et sur la fondation, l'organisation et le gouvernement de l'Etat Indépendant du Congo*, Paris, Librairie Hachette ; Bruxelles, Librairie J. Lebègue & Cie.
- *Discours prononcés par le Roi Baudouin Ier, le Président Joseph Kasa-Vubu et le Premier Ministre Patrice-Emery Lumumba lors de la cérémonie de l'indépendance du Congo (30 juin 1960) à Léopoldville actuellement Kinshasa*, (consulté le 24 avril 2021). URL : [archiv.kongo-kinshasa.de/dokumente/lekture/disc\\_indep.pdf](http://archiv.kongo-kinshasa.de/dokumente/lekture/disc_indep.pdf),

- DUVAL, Julien, *Censure*, Encyclopaedia Universalis, [En ligne], (Consulté le 15 février 2020), Accès : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/censure/>
- ESTIVALS, Robert (1987), *La bibliologie*, Paris : PUF. (Coll. Que sais-je ?)
- FOUICHE, Pascal et al. (dir.), (2005), *Dictionnaire encyclopédique du livre : A-D*, Paris, Ed. du Cercle de la Librairie. .
- IKIYO INGUTU Y'OKANGA, José (2019), *Les écrits de Gustaaf Hulstaert relatifs à la République Démocratique du Congo de 1920 à 1990. Bibliographie, bibliométrie et interprétation bibliologique*, (Thèse de doctorat), FLSH, UNIKIN.
- ILUNGA KONGOLO, Léon-Michel (1999), *Parallélismes et (non) conformisme le 30 juin 1960 au Congo-belge, les indices linguistiques d'un divorce politique consommé*, in "Congo-Meuse", Publication annuelle, n° 2-3, pp. 339-365.
- MABIALA Mantuba (2002), *Elitisme et communication politique en Afrique*, in *Annale Aequatoria*, 23, Mbandaka, Centre Aequatoria Bamaia, pp. 7-20.
- ROUBAKINE, Nicolas cité par OTLET, Paul (2021), *Traité de documentation : Le livre sur le livre. Théorie et pratique*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Éditions des maisons des sciences de l'homme associées (Consulté le 20 février 2021), URL: <http://books.openedition.org/emsha/482>
- TAMBWE KITENGE BIN KITOKO, Eddie (2001), *Écrit et Pouvoir au Congo-Zaïre (1885-1990) : Un siècle d'analyse bibliologique*, Paris, L'Harmattan.
- THOUARD, Denis, *Qu'est-ce qu'une herméneutique critique ?* Methodos [En ligne], 2 | 2002, (Consulté le 20 février 2020 : URL : <http://methodos.revues.org/100>)
- *Tintin au Congo* [En ligne], (Consulté le 15 février 2020), Accès: [https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Tintin au Congo&oldid=149286519](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Tintin%20au%20Congo&oldid=149286519)